



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

DIRECTION DES ETUDES
9, rue du Temple
B.P. 10665
62030 ARRAS CEDEX

DROITS D'INSCRIPTION Année Universitaire 2022/2023

Les droits d'inscription s'élèvent à :

| POUR UNE INSCRIPTION EN (Pour les usagers relevant des articles 3 à 6 de l'arrêté du 19/04/2019 relatif aux droits d'inscription) | Droits de scolarité | Préparation d'un deuxième diplôme à l'Université d'Artois (taux réduit) |
|--|----------------------------|--|
| Cursus DEUST, DUT, LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE | 170€ | 113€ |
| Cursus MASTER | 243€ | 159€ |
| Doctorat et Habilitation à Diriger des Recherches | 380€ | 253€ |
| Formation à distance | 350€ | |
| pour les étudiants en mobilité internationale relevant de l'article 8 de l'arrêté du 19/04/2019 relatif aux droits d'inscription | Droit de scolarité | Préparation d'un deuxième diplôme à l'Université d'Artois (taux réduit) |
| Cursus DEUST, DUT, LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE | 2 770€ | 1 846€ |
| Cursus MASTER (exonération partielle) | 243€ | 159€ |

Exonération des droits de scolarité, après production des pièces justificatives au moment de l'inscription et remboursement sur justificatifs pour les étudiants :

- boursiers de l'enseignement supérieur français, boursiers étrangers du Gouvernement Français.
- pupilles de la Nation.

Période de Césure : droits applicables correspondant au taux réduit du diplôme lorsqu'il constitue une deuxième inscription.

Somme conservée au titre des actes de gestion suite à un **transfert d'inscription** : 23 €

Somme conservée au titre des actes de gestion suite à une **annulation d'inscription** avec remboursement hors FOAD (courrier adressé au plus tard le 31/10/2022) : 23 €

Droits d'inscriptions et tarifs divers : Année universitaire 2022-2023

| | |
|--|---|
| Formations totalement à distance : rémunération pour services rendus | 350€ |
| Retirage de carte d'étudiant | 10€ |
| Somme conservée au titre des actes de gestion suite à une annulation d'inscription avec remboursement (courrier adressé au plus tard au 31 octobre 2021) | 23€ |
| Etudiants en convention avec l'Institut Catholique de Lille (ICL) : Facture acquittée par l'ICL | 30% du montant des droits de scolarité annuels fixés par arrêté ministériel |
| Participation au coût de la certification Voltaire Dispositions applicables à l'IUT de Lens | Participation de l'étudiant : 5€ Participation de la composante : 0€ |
| Participation au coût de la certification Voltaire Dispositions applicables à toutes les composantes de l'université d'Artois, hors IUT | Certificat inclus dans la maquette de formation Participation de l'étudiant : 0€ Participation de la composante : 34€ |
| | Certificat offrant des points bonus dans la maquette de formation Participation de l'étudiant : 17€ Participation de la composante : 17€ |
| | Inscription individuelle de l'étudiant Participation de l'étudiant : 34€ |
| Préparation à l'agrégation interne de l'UFR Lettres et Arts | 640€ |